

# 01 PÔLE ADMINISTRATION GÉNÉRALE & FINANCES


## Notes eFFBB

### Notes eFFBB à destination des clubs

Les notes de la FFBB transmises via eFFBB et marquées à destination des clubs sont indiquées ci-dessous. Nous vous invitons à consulter régulièrement eFFBB afin de contrôler les informations qui pourraient directement vous intéresser.

-  Mise à disposition de bouteilles d'eau

## Informations générales

NOTE D'INFORMATION Mise à disposition de bouteilles d'eau	
	<b>Thématique :</b> <input type="checkbox"/> Présidence <input type="checkbox"/> Administration et Finances <input type="checkbox"/> Haut Niveau <input type="checkbox"/> Formation & Emploi <input type="checkbox"/> Marque <input type="checkbox"/> Clubs et Territoires <input type="checkbox"/> Pratiques Fédérales <input checked="" type="checkbox"/> Affaires juridiques et Institutionnelles <input type="checkbox"/> 3x3
	<b>Destinataires :</b> <input type="checkbox"/> Comités <input type="checkbox"/> Ligues <input type="checkbox"/> Ligues et Comités <input checked="" type="checkbox"/> Ligues, Comités et Clubs <input type="checkbox"/> CTS
<b>Nombre de pièces jointes :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Échéance de réponse :	
<b>Ce qu'il faut retenir :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise à disposition à titre gratuit de bouteilles d'eau plastique à usage unique est interdite depuis le 3 juillet 2021 dans les lieux [établissements sportifs] recevant du public.</li> <li>- Les dispositions réglementaires fédérales relatives à l'obligation de mise à disposition de bouteilles d'eau sont désormais inapplicables.</li> <li>- Il convient de mettre des points d'eau potable à disposition.</li> </ul>	
<b>Evolution législative</b> Une loi du 10 février 2020, complétée par deux décrets des 28 décembre 2020 et 31 décembre 2020 est venue préciser les conditions de mise à disposition de certains produits en plastique à usage unique. Désormais, depuis le 3 juillet 2021, la mise à disposition à titre gratuit de bouteilles en plastique dans les lieux recevant du public ou à usage professionnel [gymnases, établissements sportifs, salles de sport (etc...)] est interdite. A compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2022, les établissements recevant du public (à partir de 301 personnes et plus) impose la mise à disposition libre et gratuite de fontaines d'eau potable (raccordées au réseau d'eau potable) à destination du public. Le non-respect de ces nouvelles obligations pourra entraîner le prononcé d'une contravention de cinquième classe (1.500 euros d'amende, 3.000 € en cas de récidive).	
<b>Incidences sur les règlements fédéraux</b> Les dispositions réglementaires qui imposent au club recevant de mettre à disposition de l'équipe visiteuse des bouteilles d'eau minérale en quantité suffisante lors de l'organisation de compétitions fédérales, régionales et départementales sont nécessairement impactées (références : articles 1124.3 des Règlements Généraux et 8.3 des Règlements Sportifs Généraux). C'est pourquoi, dans l'attente de précisions réglementaires qui seront adoptées pour la saison prochaine (2022/2023), le non-respect des dispositions susvisées par les clubs concernés ne pourra pas faire l'objet d'une quelconque pénalité de la part de la Fédération ou de ses organes déconcentrés. Il convient à tout le moins que le club recevant puisse mettre à disposition de l'équipe visiteuse et du public un point d'eau potable indiqué par une signalétique visible. Le nombre de point d'eau devra être adapté à la capacité d'accueil de l'enceinte sportive (1 point d'eau/301 personnes).	
Contact : 01.53.94.26.34 <span style="float: right;">E-mail : <a href="mailto:servicejuridique@ffbb.com">servicejuridique@ffbb.com</a></span>	
Rédactrice Marine LEROY Juriste Service Juridique et Institutionnel	Vérificatrice Stéphanie PIOGER Vice-Présidente Affaires Juridiques et Institutionnelles
Approbateur Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général	Référence 2022-01-11 NOTE LR CD CLUBS 6-DAJ1 Mise à disposition bouteille plastique

## 02 PÔLE PRATIQUES SPORTIVES

### Compétitions 5x5

#### Protocole sanitaire

---

##### Rappel :

- **Les buvettes et les goûters d'après-match sont dorénavant interdits.** Interdiction de consommer de la nourriture et de la boisson au sein des établissements recevant du public.
- **Le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes de 6 ans et plus**, en dehors des temps de pratique sportive pour les joueurs.euses et arbitres uniquement.

##### Nouvelles règles concernant les personnes positives et cas contacts à la Covid-19 pour la pratique du sport :

##### **Cas positifs :**

- Isolement de 7 jours pour les personnes vaccinées (avec dose de rappel) et les moins de 12 ans,
- Isolement de 10 jours pour les autres,
- Possibilité de sortir de l'isolement à 5 jours (vaccinées) ou 7 jours (autres) si PCR ou antigénique négatif.

##### **Cas contacts :**

- Plus d'isolement pour les personnes vaccinées (avec dose de rappel) **ou les jeunes de moins de 12 ans et 2 mois**, poursuite de l'activité physique et sportive, test antigénique ou PCR à J0 et autotests à J+2 et J+4,
- Isolement de 7 jours pour les autres (non vaccinées ou pas de dose de rappel), test antigénique ou PCR négatif pour sortir de l'isolement.

*J = le jour où l'on apprend que l'on est cas contact/cas positif*

**La FFBB va préciser sous 48h une nouvelle procédure pour la gestion des demandes de report. Nous vous la communiquerons dès réception.**

##### Rappel de la procédure pour toute demande de report :

- 1) Adresser un mail au Comité avec les justificatifs pour solliciter le report COVID : [secretariat@iserebasketball.org](mailto:secretariat@iserebasketball.org)
- 2) Dès réception de l'accord du Comité, prévenir le club adverse, les éventuels arbitres désignés et le répartiteur (y compris si aucun arbitre n'est désigné) : Joseph CAMUS – 06 78 64 38 52 – [repartiteur@iserebasketball.org](mailto:repartiteur@iserebasketball.org)

Sans respect de la procédure, la rencontre sera déclarée comme perdue par forfait.

#### Engagements phases suivantes jeunes

---

Si vous souhaitez engager des équipes supplémentaires pour les rencontres de la 2<sup>e</sup> phase U11 ou de la 3<sup>e</sup> phase U13 à U18, vous pouvez dès à présent le faire à partir du lien suivant.

[Engager de nouvelles équipes](#)

Début des rencontres le 5 mars 2022.

Les engagements seront clôturés le 7 février 2022.

Il n'est pas nécessaire d'engager les équipes qui participent déjà aux championnats.

## Rencontres remises

---

### Week-end du 8/9 janvier

Les clubs concernés disposent à partir de maintenant de **7 jours** pour se mettre d'accord sur une nouvelle date par l'intermédiaire d'une dérogation. Faute d'accord, le Comité fixera d'office une nouvelle date. En jeunes, les matchs peuvent être reportés jusqu'au 21 février 2022.

N°	Equipe 1	Equipe 2	Division	Poule
11054	VOREPPE BASKET CLUB - 1	AL VOIRON BASKET - 2	PRM	Poule Unique
13054	VOREPPE BASKET CLUB - 2	ASSOCIATION SPORTIVE FONTAINE	DM3	Poule A
13186	UNION SPORTIVE VALDAINOISE	BC ST CLAIR SUR GALAURE	DM3	Poule B
21056	SAINT MARTIN D'HERES	AS LE VERSOUD 2	PRF	Poule Unique
22054	AVENIR BASKET CLUB DES COULEURS - 1	BASKET CLUB MARCILLOLES PAJAY - 1	DF2	Poule Unique
22055	BC FAVERGES DOLOMIEU	US DE ST EGREVE - 2	DF2	Poule Unique
22056	EN - CESSIEU	US ST PIERRE DE BRESSIEUX	DF2	Poule Unique
22059	BASKET CLUB BAVONNE - 2	BASKET SAINT MARCELLIN	DF2	Poule Unique
23054	AVENIR BASKET CLUB DES COULEURS - 2	BC ST CLAIR SUR GALAURE	DF3	Poule Unique
23055	AVENIR BASKET CHAMPIER - 2	AS SAINT ANDRE BASKET	DF3	Poule Unique
23057	BC SEPTEME OYTIER	AVENIR BASKET HILAIROIS	DF3	Poule Unique
31230	AS ST GEORGES D'ESPERANCHE	BASKET NORD ISERE - 2	DMU11	Poule I
33205	BASKET SAINT MARCELLIN	US BASKET BEAUREPAIRE	DMU13	D3 Poule R
35148	US DE ST EGREVE - 1	AS TULLINS FURES - 1	DMU15	D2 Poule N
43108	US BASKET BEAUREPAIRE	BASKET SAINT MARCELLIN	DFU13	D2 Poule M
45089	BC ST AGNIN CRACHIER CHEZENEUVE	ES FRONTONAS CHAMAGNIEU	DFU15	D2 Poule J
48067	BC ST AGNIN CRACHIER CHEZENEUVE	PAYS VOIRONNAIS BASKET CLUB - 3	DFU18	D1 Poule J
48129	AS BASKET BEAUCROISSANT IZEAUX RENAGE	AMICALE LAIQUE ECHIROLLES	DFU18	D3 Poule L
90123	BASKET DES VALLONS DE LA TOUR	FOUR BASKET CLUB	DXU9	Poule E

## Informations divisions

---

### Seniors Masculins

DOSSIER N°32 : en Départementale Masculine 3 poule A, la rencontre n°13055 opposant AL ECHIROLLES – 3 à CHARTREUSE BC – 2 : rencontre par pénalité à l'encontre de l'équipe CHARTREUSE BC – 2 pour non-respect des règles de participation (brûlages).

DOSSIER N°33 : en Départementale Masculine 2, la rencontre n°12055 opposant EN – BC BAVONNE à GRESIVAUDAN BC – 2 : rencontre par pénalité à l'encontre de l'équipe GRESIVAUDAN BC – 2 pour non-respect des règles de participation (brûlages).

DOSSIER N°34 : en Départementale Masculine 3 poule B, la rencontre n°13190 opposant BBC EYBENS POISAT – 4 à CHARTREUSE BC – 3 : rencontre par pénalité à l'encontre de l'équipe BBC

EYBENS POISAT – 4 pour non-respect des règles de participation (brûlages). Compte-tenu qu'il s'agit de la troisième déclaration de pénalité et/ou forfait à l'encontre de l'équipe BBC EYBENS POISAT – 4, celle-ci est déclarée **forfait général**. Clubs concernés, prendre note.

## Seniors Féminins

En Départementale Féminine 3, la rencontre n°23058 du 8 janvier 2022 opposant ROMANCHE BASKET à BC MARCILLOLES PAJAY 2 : forfait une rencontre de BC MARCILLOLES PAJAY 2. La rencontre retour est inversée d'office et se jouera le dimanche 8 mai 2022 à 13h30 à Séchillienne.

## Droits financiers à titre administratif

BH	CLUB		DIVISION	MATCH	MOTIF	MONTANT
27	052	ST MARTIN D'HERES	DMU13 D2 Q	33163	Absence délégué de club	30,00 €
27	012	CHARTREUSE	DM3 A	13055	Perte de la rencontre par pénalité	52,00 €
27	021	EYBENS POISAT	DM3 B	13190	Perte de la rencontre par pénalité	52,00 €
27	018	GRESIVAUDAN BC	DM2	12055	Perte de la rencontre par pénalité	52,00 €
27	033	MARCILLOLES PAJAY	DF3	23058	Forfait un match	42,00 €
27	053	ST PIERRE DE BSX	DMU11 E	31121	Forfait un match U11	10,00 €

## Fautes techniques

N°	CLUB	RENCONTRE			TYPE DE FAUTE	MONTANT
		DIVISION POULE	DATE	N°		
62	LES DAUPHINS DE CROSSEY	DM3	09/01/2022	13056	TJ	15,00€
42	SASSENAGE	DM3	09/01/2022	13057	TJ	15,00€
97	ESTRABLIN PONT EVEQUE	DM2	09/01/2022	12054	TJ	15,00€
20	AL ECHIROLLES	PRM	09/01/2022	11055	TC	15,00€
18	GRESIVAUDAN BASKET	PRM	09/01/2022	11055	TJ	15,00€

## Jeunesse

### Organisations

**Pour rappel les dates, des différents évènements de la commission jeunesse sont :**

**Détections finales** : à la suite de la situation sanitaire dégradée, nous avons décidé le report sur les vacances de février

- le jeudi 17 février pour les Filles, à **RENAGE**
- le vendredi 18 février pour les garçons, à **RENAGE**

**Baby-Pâques** : le samedi 09 avril de 9h00 à 12h00, à **GIERES**

**Fête Nationale Mini-Basket** : le jeudi 26 mai de 9h00 à 18h00 à **BEAUCROISSANT**

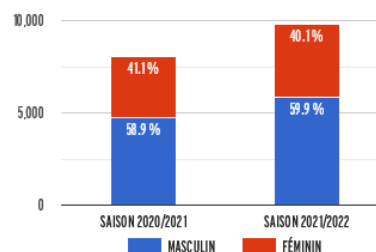
**>> Pour toutes les manifestations, la vérification du pass sanitaire à l'entrée, l'utilisation du Gel Hydroalcoolique et le port du masque sont obligatoires.**

## Qualifications

### Statistiques licences 2021/2022

#### LICENCES CLUBS (SOCLES) À LA DATE DU 11 JANVIER

	FÉMININ		MASCULIN		TOTAL
SAISON 2020/2021	3 323	41.1%	4 760	58.9%	8 083
SAISON 2021/2022	3 940	40.1%	5 875	59.9%	9 815
EVOLUTION	617		1 115		1 732
EVOLUTION %	18.6%		23.4%		21.4%



## Technique

### Challenge Benjamins et Tests u11

---

[Télécharger les épreuves et le fichier de saisie des résultats](#)

#### Challenge Benjamins

##### La finale départementale aura lieu le :

- **Samedi 29 janvier 2022 à MEYLAN (gymnase du Charlaix) de 16h à 18h pour le Challenge Benjamins**

A noter que les 2 vainqueurs départementaux garçons et filles se verront offrir une semaine de stage au camps NO PAIN / NO GAIN à Fontaine du 17 au 23 juillet 2022 (offert par Mathieu Delarche, président de l'association HARD WORK).

#### Tests U11

Vous trouverez en pièce jointe les différentes épreuves.

- Les épreuves sont à passer dans les clubs, les résultats sont à envoyer au Comité de l'Isère **sous fichier EXCEL** :
- Le lundi 2 mai 2022 au plus tard pour les Tests U11

La finale départementale aura lieu le :

- Jeudi 26 mai 2021 à BEAUCROISSANT pour les Tests U11

#### **Détection 2011**

---

**Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, nous avons fait le choix de déplacer la détection finale prévue ce dimanche 9 janvier 2022 au mois de février.**

Nous ferons une journée de détection filles avec un groupe le matin et un groupe l'après-midi le jeudi 17 février 2022 et une journée de détection garçons avec un groupe le matin et un groupe l'après-midi le vendredi 18 février 2022.

La détection finale aura lieu à RENAGE :

- Jeudi 17 février 2022 détection finale Filles de 9H30 à 12H et de 13H30 à 16H
- Vendredi 18 février 2022 détection finale Garçons de 9H30 à 12H et de 13H30 à 16H

## **Protocole d'accompagnement grands gabarit**

---

Nous souhaitons accompagner les joueuses et joueurs de grand gabarit du département sur la catégorie U13.

Nous allons démarrer à partir du mois de janvier des séances spécifiques sur le gymnase Gérard Philipe de Fontaine de 15h à 16h30 avec des jeunes filles au profil plutôt grand. Ces séances seront animées par Damien Bouillac BEES 2<sup>ème</sup> degré, Professeur d'EPS et responsable de la section sportive Basket du Collège Gérard Philipe de FONTAINE.

- mercredi 19 janvier 2022
- mercredi 02 février 2022
- mercredi 16 mars 2022
- mercredi 23 mars 2022
- mercredi 13 avril 2022
- mercredi 11 mai 2022
- mercredi 18 mai 2022

Damien BOUILLAC viendra aussi ponctuellement sur des séances spécifiques pendant nos stages.

## **Brevets fédéraux**

---

### **Adultes**

Dimanche 15 mai 2022 sur la journée

Samedi 4 juin 2022 sur la journée

Samedi 25 juin 2022 sur la journée

# COMITÉ ISÈRE BASKET BALL

5, avenue Paul Verlaine – 38100 GRENOBLE



Tél : 04.76.22.33.55

Courriel : [secretariat@iserebasketball.org](mailto:secretariat@iserebasketball.org)

Site : [www.iserebasketball.org](http://www.iserebasketball.org)

## NOS PARTENAIRES

